



2016-05-30

## Important Transportation Information

### Bus Routes

For returning students, bus stops and times will remain the same (within a 10-minute timeframe) for the next school year. If a change is necessary, parents will receive notification. Students entering Kindergarten or Grade 7 will receive their bus route information.

### Special Accommodations

These include requests for students residing in a walking zone and out-of-zone students requesting transportation, as well as other occasions when an accommodation is required (i.e. a second bus for babysitting purposes). Special accommodations cannot create new stops or detours, and are subject to seat availability. **Special accommodations must be requested on an annual basis.**

Special Accommodation Request forms can be requested through your child's school. Please attach your cheque with your request; if the accommodation is not granted, your cheque will be returned.

**If your request and payment are received by June 23<sup>rd</sup>, transport will be available on the first day of school.** For requests and payments received between June 23<sup>rd</sup> and the September 30<sup>th</sup> deadline, transport will be available after October 15<sup>th</sup>.

Our fee structure is as follows:

- If you have one child, the fee is \$200. The second child from the same family would be charged \$150; and all other children from the same family would be charged \$100.
- For "short-term" accommodations, i.e. a parent is planning a business trip or vacation and their child(ren) will require the use of a different bus to go to a babysitter's address, a fee of \$50 per child applies.
- For pre-Kindergarten students who attend school two days per week and require a special accommodation, the rate is \$50 per student.

It is important to remember that for the safety and security of your child(ren), changes to the daily transportation routine are not allowed.

Mike Helm, Assistant Director General

## Message important sur le transport scolaire

### Parcours d'autobus

Pour les élèves qui retournent, les parcours d'autobus et les heures d'embarquement resteront les mêmes (dans un délai de dix minutes). Si un changement doit être apporté, les parents en seront avisés. Les élèves qui entrent à la maternelle ou en secondaire I recevront de l'information sur leurs parcours d'autobus.

### Mesures de transport spéciales

Ces mesures visent à répondre aux demandes de transport pour des élèves qui habitent à distance de marche de leur école ou à l'extérieur de la zone scolaire, en plus de tenir compte d'autres situations qui requièrent une mesure d'adaptation (p. ex., un deuxième autobus à des fins de gardiennage). De telles mesures ne peuvent mener à la création de nouveaux arrêts ou de détours et sont fonction de la disponibilité des sièges. **Les mesures de transport spéciales doivent chaque année faire l'objet d'une nouvelle demande.**

Vous pouvez obtenir le **formulaire de demande** auprès de votre école. Veuillez joindre votre chèque à la demande; s'il nous est impossible de répondre à votre demande, le chèque vous sera retourné.

**Si nous recevons votre demande et votre paiement d'ici le 23 juin, le transport débutera dès le premier jour d'école.** Si votre demande et paiement sont reçus entre le 23 juin et le 30 septembre, le transport débutera après le 15 octobre.

Notre barème tarifaire a récemment été modifié :

- Pour un seul enfant, les frais sont de 200 \$. Pour un deuxième enfant de la même famille, les frais sont de 150 \$. Pour tous les autres enfants de la même famille, les frais sont de 100 \$.
- En réponse aux besoins à court terme, notamment lorsqu'un parent prévoit faire un voyage d'affaires ou partir en vacances et que ses enfants devront prendre un autobus différent pour se rendre à l'adresse d'une gardienne, des frais de 50 \$ par enfant seront exigés.
- Pour les enfants de la prématernelle qui vont à l'école deux jours par semaine et ont besoin d'une mesure de transport spéciale, les frais sont de 50 \$ par enfant.

Il importe de rappeler qu'aucune modification à la routine de transport quotidienne n'est autorisée, et ce, afin d'assurer la sécurité de vos enfants.

Mike Helm, Directeur général adjoint